

Mesures agri-environnementales

Contexte et Objectifs

La notion de mesures agri-environnementales, ou MAE, recouvre toutes les mesures mises en place dans l'Union européenne dans le cadre de la politique agricole commune, en contrepartie de versements aux agriculteurs volontaires. Leur objectif est de maintenir ou de mettre en œuvre des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Elles sont mises en œuvre dans le cadre de la mesure 214 du PDRH.

Actions mises en œuvre

Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc compte treize sites Natura 2000 sur son territoire, soit une surface de plus de 38 000 ha. Il est l'opérateur et l'animateur de sept d'entre eux. Pour les actions agricoles, il coordonne les choix des engagements constituant les mesures et accompagne la contractualisation des MAE par les exploitants. Un partenariat existe avec la Chambre d'Agriculture pour le montage des dossiers.

Résultats et perspectives (exemple pour un site)

Le document d'objectifs du site Natura 2000 des Tourbières du Margnès a été approuvé en 2004.

Il compte 2 787 ha et est situé en tête d'un réseau hydrographique à une altitude variant entre 800 et 1 000 mètres. Il a été classé pour ses tourbières, les dernières du Massif Central avant la zone méditerranéenne. Elles renferment quelques espèces et formations végétales remarquables.

Depuis 2007, 210 ha ont été contractualisés en MAE auxquels on rajoute des linéaires de rigoles et fossés. Sur les onze mesures proposées, sept ont été choisies par les huit exploitants qui se sont engagés.

Au cours de ces quatre années, ces mesures ont permis d'accompagner les exploitants dans la réduction de la fertilisation, jusqu'à atteindre, pour certaines parcelles particulièrement fragiles, l'absence de fertilisation. Elles ont également permis de lutter contre la fermeture des tourbières par le maintien d'une pression de pâturage. En cela, les MAE ont contribué au maintien d'un habitat reconnu d'intérêt communautaire prioritaire.



Coordinateur :
Syndicat mixte du Parc naturel régional Haut-Languedoc

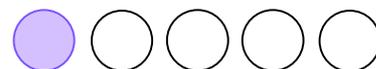
Budget total du projet :
(pour le site Tourbières du Margnès)
193 312 €

Contribution européenne :
50 %

Cofinancements :
Etat

Date de mise en œuvre :
2007-2011

Fonds, axe, mesure mobilisés :
Axe 2 : L'amélioration de l'environnement et de l'espace rural
Mesure 214 I1 : Mesures agro-environnementales territorialisées : enjeu Natura 2000



Un bilan de l'animation sur ce site sera prochainement réalisé.

Contact :

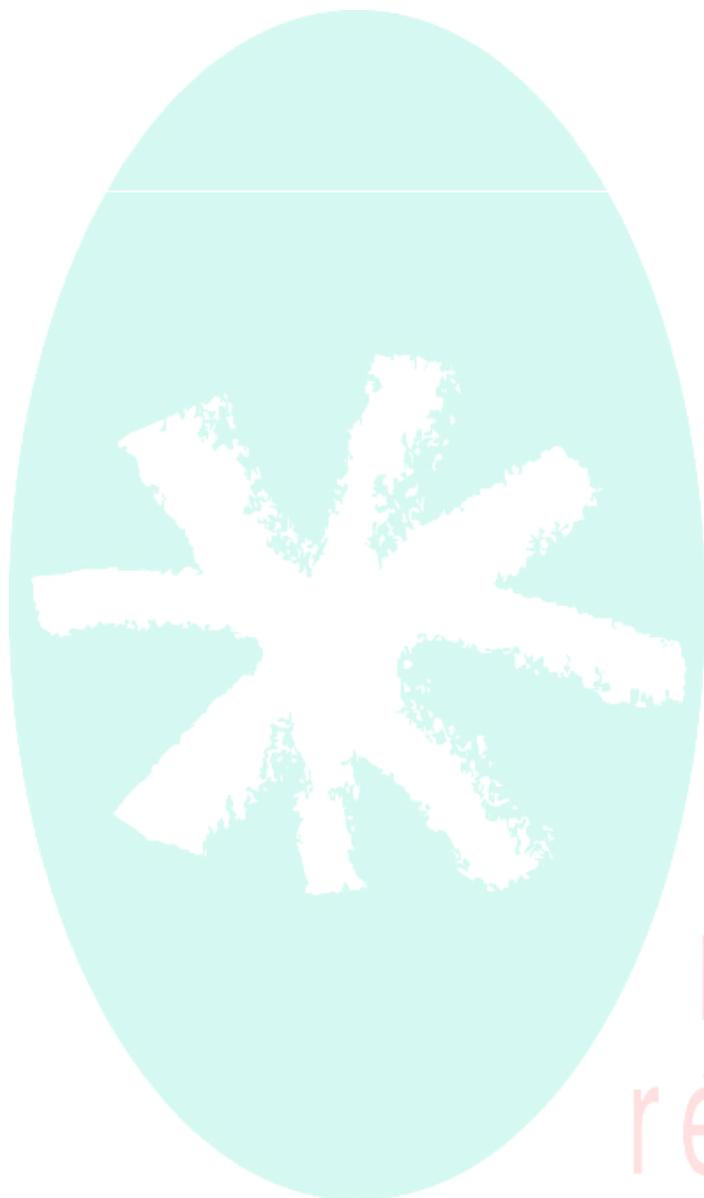
04 67 97 38 22

accueil@parc-haut-languedoc.fr

Principaux partenaires :

Etat

Chambre d'Agriculture



Parcs
naturels
régionaux

de France



Cette fiche est cofinancée par l'Union Européenne dans le cadre du programme EUROP'ACT.

L'Europe s'engage en France avec le Fonds européen de développement régional.



Parcs
naturels
régionaux
de France